

COVID-19 : Une société solide

Avancer ensemble

La crise du Covid-19 a soumis la société suisse à divers défis. Dans certains domaines, elle a révélé le fort potentiel de la numérisation, tandis que dans d'autres, des faiblesses ont été mises en évidence. En quelques jours, les entreprises sont, par exemple, passées au home office sans problème majeur. La transition vers l'enseignement à domicile, en revanche, s'est faite plus péniblement. Diverses lacunes au niveau de l'équipement et des compétences numériques des écoles, ainsi que la fragilité de l'égalité des chances dans l'éducation ont été révélées. La non-disponibilité simultanée de la garde d'enfants par des tiers a fait de la conciliation entre vie familiale et professionnelle un défi presque impossible à relever pour les parents qui travaillent. Le PLR veut tirer les leçons de l'expérience de la crise, utiliser les opportunités de la numérisation et renforcer la résilience de la société.

1. Défis

- › Le plein potentiel de la numérisation n'est pas encore exploité. Il existe encore une marge de développement dans l'administration, en particulier au niveau des contacts avec les citoyens et les entreprises. En outre, les bases juridiques font défaut pour la numérisation complète de la vie des entreprises. Il n'existe tout simplement pas de pièce d'identité numérique reconnue par l'État.
- › L'infrastructure numérique a atteint ses limites pendant la crise.
- › L'arrêt de l'enseignement traditionnel dans les écoles et le passage à l'enseignement à domicile qui en a résulté ont révélé l'hétérogénéité de l'équipement des écoles et parfois des déficits accrus dans l'utilisation des technologies numériques. Les conditions de base, telles que l'équipement de tous les élèves en outils informatiques ne sont pas remplies et ont un impact négatif sur l'égalité des chances dans l'éducation.
- › La conciliation entre famille et travail n'est pas garantie en cas de crise.
- › Le volontariat a été une ressource indispensable pendant la crise du Covid-19. Cependant, la reconnaissance sociale nécessaire pour entretenir et promouvoir la culture du bénévolat fait défaut dans la vie de tous les jours.

2. Interventions parlementaires et succès du PLR jusqu'ici

- › Le PLR a initié le travail législatif ([17.3083](#)) et a fait pression avec succès au Parlement pour l'adoption de la loi sur l'e-ID. Il a déployé de nombreux efforts pour promouvoir la reconnaissance des formes numériques de procédures juridiques analogues (signature électronique, stockage électronique des actes de défaut de biens, facilitation de la création d'entreprises). En outre, il s'est toujours engagé à accroître l'efficacité de l'administration par le biais de la numérisation ; plus récemment au moyen d'une initiative visant à introduire un Public Innovation Hub ([20.3240](#)).
- › Le PLR s'est battu pour que l'informatique devienne une matière obligatoire au secondaire II. La motion du CSEC-N visant à lancer un programme de stimulation de la numérisation pour les universités fédérales et cantonales, les hautes écoles spécialisées, la formation professionnelle et la formation ([19.3010](#)) continue s'appuie sur une motion du PLR.

- › Dans le domaine de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, le PLR s'est engagé avec succès au Parlement pour augmenter les déductions fiscales pour les coûts de garde des enfants par des tiers et a soumis une motion visant à introduire un congé parental de 16 semaines ([19.3738](#)). La proposition visant à introduire l'imposition individuelle est toujours en suspens ([19.3630](#)).

3. Nos revendications à moyen et long terme

Exploiter les opportunités de la numérisation

- › **Introduction rapide de l'e-ID** : Avec la loi sur l'e-ID, la base juridique pour l'introduction d'une identité électronique reconnue par l'État a été adoptée par le Parlement. Il appartient maintenant à la population de soutenir ce projet de loi, dont le besoin est urgent, lors du référendum. L'e-ID est la base de la poursuite des progrès de la numérisation des procédures juridiques.
- › **Réduction de la bureaucratie grâce à la numérisation** : Grâce à la numérisation, les processus administratifs doivent être optimisés et la bureaucratie pour la population et l'économie doit être réduite en conséquence. Le nombre de services des pouvoirs publics disponibles en ligne doit être augmenté et, inversement, les temps effectifs au guichet doivent être uniformément réduits.
- › **Simplification des procédures administratives** : La vie quotidienne de la population doit être simplifiée grâce à la numérisation de l'administration publique. Le contact entre la population et l'administration doit devenir plus « citoyen ». La numérisation devrait faciliter de nombreuses choses (par ex. changement d'adresse).
- › **Exploitation des possibilités d'automatisation** : Les documents, tels que les fiches de salaire, doivent être harmonisés afin que l'administration et les citoyens soient déchargés grâce à la lecture automatique de ceux-ci.
- › **Actes authentiques électroniques** : Les actes authentiques doivent également être valables sous forme électronique. Une révision rapide de la loi fédérale sur l'établissement d'actes authentiques électroniques et la légalisation électronique (LAAE) est nécessaire.
- › **Justitia 4.0.** : Un autre projet important est Justitia 4.0, qui vise à numériser le système judiciaire. Le projet législatif d'accompagnement annoncé vise à introduire une obligation (avec des exceptions) de communication électronique entre les parties impliquées dans les procédures judiciaires.
- › **Facilitation des signatures numériques selon les normes internationales** : Au lieu d'une signature numérique qualifiée ou équivalente ("Swiss finish"), les signatures numériques conformes à la pratique et aux normes internationales devraient également être autorisées pour la validité juridique des contrats écrits.
- › **Information et formation de la population à la gestion des cyber-risques** : La croissance de la numérisation augmente le potentiel de la cybercriminalité. La population doit donc être sensibilisée et informée en conséquence.

Conciliation entre famille et carrière

- › **Nouvelles approches en matière de garde des enfants par des tiers** : La déductibilité fiscale de la garde d'enfants par des tiers devrait être utilisée pour encourager les entrepreneurs à mettre sur pieds des structures de garde.

Éducation/Égalité des chances

- › **Compétences numériques** : De la scolarité obligatoire au niveau secondaire supérieur, le système éducatif doit permettre aux enfants et aux jeunes d'acquérir les compétences numériques nécessaires pour faire face à une société et à un environnement de travail de plus en plus numérisés. Ceci sans pour autant négliger les compétences analogiques de base. Aux niveaux supérieurs de l'enseignement, les compétences numériques correspondant à la formation suivie doivent être davantage développés.

- › **Infrastructure numérique** : La condition préalable est que les enseignants de tous les niveaux disposent de l'expertise pédagogique et numérique nécessaire et qu'une infrastructure adaptée soit mise en place. L'infrastructure numérique, l'équipement, le matériel d'enseignement et d'apprentissage de même que la formation continue des enseignants, ainsi que le développement et l'évaluation scientifique des concepts pédagogiques doivent être garantis. Les niveaux scolaires obligatoires, les niveaux secondaires, ainsi que les écoles professionnelles doivent être correctement équipés en infrastructure numérique et matériel d'enseignement et d'apprentissage adapté. Des concepts appropriés doivent être développés en collaboration avec les cantons et, dans le cas de la formation professionnelle, avec les organisations professionnelles.
- › **Égalité des chances** : L'égalité des chances dans l'éducation doit également être maintenue dans une classe de plus en plus digitale. Cela suppose l'accès à un ordinateur pour chaque élève de l'enseignement obligatoire. Des concepts correspondants, par exemple aussi des modèles de prêts, doivent être développés.

Renforcer le bénévolat

- › **Certification nationale du volontariat** : L'engagement en faveur de la société (par exemple dans le cadre d'une fonction publique, d'une organisation caritative ou d'un travail bénévole) doit bénéficier d'une haute estime dans la société et le monde professionnel et devenir une évidence dans une Suisse moderne. Les entreprises qui rendent cet engagement possible et le promeuvent devraient être encouragées et soutenues. Les personnes qui se portent volontaires doivent recevoir un certificat reconnu sur le plan national pour leur engagement.